



FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS  
D'ELEVES  
Union Locale de Ponthierry-Pringy

**ANNEXE 1**

**Etre parents en primaire, en secondaire....**

C'est :

Etre le relais de l'ensemble des parents de l'établissement

Agir, non pas en son nom propre ni au bénéfice de son seul enfant, mais dans l'intérêt de l'ensemble des enfants.

En primaire :

Il siège au Conseil d'école aux cotés du directeur, des enseignants, de la mairie, du DDEN (représentant de l'IA), du RASED...

Ce conseil se prononce sur :

Le règlement intérieur, l'aménagement des rythmes scolaires...

Il donne son avis sur l'utilisation des fonds attribués à l'école, l'organisation du périscolaire, la cantine, l'hygiène, l'entretien des bâtiments

Le parent élu en conseil d'école n'est pas le représentant de son seul enfant, ni même d'une seule classe, mais bien le porte parole de tous les parents.

A cet effet, il est bien de faire passer un petit mot aux parents afin de récolter les questions.

Le compte rendu est en général rédigé par le secrétaire de séance, désigné en début de conseil... et visé par le directeur et les parents...

Mais il est évidemment toujours possible, en cas de désaccord (rare), de rédiger son propre compte rendu et de le distribuer soi même aux parents...



FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS  
D'ÉLÈVES  
Union Locale de Ponthierry-Pringy

Au collège :

Les parents élus siègent en CA qui régit la vie de l'établissement et les conditions de scolarité...

Il se prononce sur le budget, le règlement intérieur, le projet d'établissement, les ouvertures et fermetures de classe au travers de la DHG, Dotation Horaire Globale, les sorties et voyages scolaires.....

Les parents élus siègent également dans les différentes commissions : Hygiène et Sécurité, Fond Social du collégien, CESC, Conseil de Discipline...

Ensuite, les parents, membre d'une fédération, siègent en conseil de classe. Ils y sont le relais des questions de l'ensemble des parents de la classe...

Un questionnaire est envoyé au préalable à tous les parents, par l'intermédiaire du professeur principal.

Les parents interviennent sur l'atmosphère générale de la classe, la vie dans l'établissement, les soucis que les enfants peuvent rencontrer dans telle ou telle matière... N'intervient pas, évidemment, sur le côté pédagogique...

Il peut aussi intervenir pour apporter des éclaircissements sur tel ou tel élève, lorsque les parents l'ont mentionné et souhaité...

Doit toujours avoir à l'esprit qu'il est là pour le bien de tous les élèves...

Doit chercher à exprimer les choses, sans polémiquer...

Le représentant de parents doit enfin rédiger le compte rendu du conseil qui sera ensuite distribué à toute les famille...



# FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES Union Locale de Ponthierry-Pringy

## ANNEXE 2

### La FCPE, son rôle, son fonctionnement, sa présence dans les instances, ses objectifs...

La FCPE a été créée en 1947 et est aujourd'hui la première fédération de parents avec plus de 350000 adhérents, 120000 élus dans les écoles, les collèges et les lycées... Elle représente 60% des élus dans le secondaire, et 40% dans le primaire...

Quelques grands principes fondent les valeurs de la FCPE :

La **laïcité**, dont on parle beaucoup en ce moment et qu'il convient de défendre...

La **citoyenneté**, la gratuité de l'enseignement, et là, le chemin est difficile...

La **défense d'un service public** de l'éducation ouvert à tous... pour la réussite de tous...

Le principe de **co-éducation** qui passe par la participation active à la vie des établissements. Elle défend aussi le **maintien d'une école maternelle** ambitieuse, loin des clichés entendus récemment...

La FCPE s'invite également dans le **débat national sur l'Education** en n'hésitant pas à prendre position et en émettant des critiques constructives et en faisant des propositions, à l'échelon national, pour faire évoluer le système...

Précision importante : la FCPE est **indépendante politiquement**, mais elle s'inscrit dans le débat politique dès lors que la réussite de tous les enfants dépend de choix politiques...

Sur Ponthierry et Pringy, l'an dernier, la FCPE était la seule fédération présente au collège, en raison de la disparition de la PEEP sur la commune... Elle avait donc 7 élus au conseil d'administration et a pu présenter des représentants de parents dans toutes les classes, même si ce n'est pas toujours évident. Dans le primaire, la FCPE était présente sur la maternelle Fercot et l'élémentaire Grands Cèdres...

### Pourquoi être en fédération ?

Pour participer à la vie d'un établissement, il y a des choix différents selon les cas...

Au collège, les élus en CA doivent être membre d'une association de parents. Des parents « indépendants » qui ne seraient affiliés à aucune fédération, ne peuvent pas se présenter.

Dans le primaire, peuvent se présenter au conseil d'école des parents membre de fédérations, ou d'associations locales, ou enfin des parents « indépendant », non regroupés en association.

Etre élu sous l'étiquette d'une fédération permet d'agir dans l'école en ayant une écoute et une reconnaissance au niveau municipal, ou académique...

Ce qui se vit au sein d'une seule école peut se partager avec ce qui se vit ailleurs... Et lorsqu'il s'agit d'intervenir au niveau académique, pour des ouvertures de classes, par exemple, et lorsqu'il y a des soucis de médecin scolaire ou de remplacement de professeurs, le poids est plus grand...

Au niveau départemental, plus une fédération a d'adhérents, et plus son poids dans les différentes instances est important, comme dans les commissions de la carte scolaire ou les commissions d'appel, par exemple...